



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janaillac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2024 /178: (Code Nomenclature /7.10)

DATE : 18 DÉCEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette

OBJET : Tarifs 2025 des adhésions à l'OTI

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs 2025 d'adhésion à l'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord Ribéracois. Initialement, seuls les hébergeurs pouvaient adhérer à l'OTI. Il est proposé pour la première fois de faire également adhérer tous les prestataires qui contribuent au développement touristique du territoire.

Ainsi, deux types d'adhésion pour deux catégories socio-professionnelles sont proposées :

HÉBERGEURS :

Classique : GRATUIT

- Apparition sur le site internet (5 photos maxi)
- Mise à jour des informations sur la base de données Sirtaqui
- Invitation aux évènements de l'office de tourisme

Premium : 24 €/ an (2€/mois)

- Apparition sur le site internet (10 photos maxi)
- Mise à jour des informations sur la base de données Sirtaqui en priorité
- Invitation aux évènements de l'office de tourisme
- +
- Participation aux ateliers
- Apparition sur les supports de communication (guide papier)
- Pack communication documentation de l'office
- Envoi de la newsletter des pros
- Accès à l'espace pro du site internet
- Groupe Facebook (le club des pros)
- Mise en avant sur les réseaux sociaux : posts FB, vidéos Insta, story...
- Utilisation de la marque « Périgord Inattendu, l'aventure passe au vert »
- 10% de réduction sur les goodies de la marque (approuvé dans la délibération N°2024 / 175)
- Tarif réduit sur la prestation de création de circuits d'itinérance du Centre Sport Nature (nouvelle prestation approuvée dans la délibération N°2024/174)

PRODUCTEURS, RESTAURATEURS, ARTISANS D'ART, PRESTATAIRES DE LOISIRS, etc.

⋮

Classique : GRATUIT

- Apparition sur le site internet (5 photos maxi)
- Mise à jour des informations sur la base de données Sirtaqui
- Invitation aux évènements de l'office de tourisme

**Premium : 24 €/an (2€/mois) pour les prestataires du territoire ou
36€/an (3€/mois) pour les prestataires hors territoire**

- Apparition sur le site internet (10 photos maxi)
- Mise à jour des informations sur la base de données Sirtaqui en priorité
- Invitation aux évènements de l'office de tourisme
- +
- Participation aux ateliers
- Pack communication documentation de l'office

2024/178 du 18 décembre 2024 - CCPR

- Envoi de la Newsletter des pros
- Accès à l'espace pro du site internet
- Groupe Facebook (le club des pros)
- Mise en avant sur les réseaux sociaux : posts FB, vidéos Insta, story...
- Utilisation de la marque « Périgord Inattendu, l'aventure passe au vert »
- 10% de réduction sur les goodies de la marque
- Tarif réduit sur la prestation de création de circuits d'itinérance du Centre Sport Nature

A noter que l'apparition sur les supports de communication (guide papier) est proposée aux seuls hébergeurs.

Modalités :

Ces adhésions sont valables pour l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2025 et peuvent être acquittées par des acteurs du tourisme implantés en Périgord Ribéracois ou en dehors.

De janvier à juin : Tarif adhésion complète (acteur sur le Ribéracois) : 24€/an

De janvier à juin : Tarif adhésion complète (acteur hors Ribéracois) : 36 €/an/an

A partir du 1er juillet : Tarif au prorata des mois restants (un mois commencé est dû)

2€/mois pour les prestataires du territoire ou 3€/mois pour les prestataires hors territoire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'ensemble des propositions, tarifications et modalités.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstentions : 0

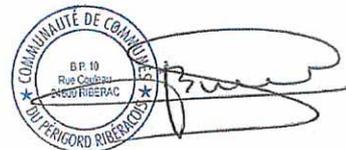
Publié le 24/12/2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 18 décembre 2024
Jean-Marcel Beau**



Signé électroniquement le 20/12/2024 à 10:17
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat
Vice-Président
Le 20/12/2024 10:17:30